

tier. Le vénérable Pie IX, n'est pas immortel, mais selon toute croyance il devra vivre pour voir le triomphe de l'Église.

— Le spectacle de ces nombreux pèlerinages qui ont eu lieu à la Grotte de Notre-Dame de Lourdes, et grâce aussi aux publications qui ont fait connaître dans tous les pays les nombreux miracles opérés par l'intercession de Notre-Dame de Lourdes, cette dévotion s'étend de plus en plus dans toutes les parties du monde catholique. Le Révd. M. L. M. Richard, curé de St. Louis, au Nouveau-Brunswick, qui a visité la Grotte de Notre-Dame de Lourdes, lors de son récent voyage en Europe, a voulu offrir à la population acadienne l'avantage d'aller prier à la Grotte de Notre-Dame de Lourdes, qu'il vient d'ériger dans sa paroisse. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Moniteur Acadien* :

“ Les travaux de cette entreprise religieuse, que la piété a suggérée au Révd. Messire Richard, avancent rapidement. Le site choisi est on ne peut plus propice. Le terrain est entouré d'une belle clôture en palissade et on a tracé en forme d'un M, un chemin pour les processions en l'honneur de la Ste. Vierge. En travaillant à ce chemin, une source a jailli, à la surprise générale, tout près de l'endroit destiné à la grotte, que l'on achève de tailler dans le roc au pied de la côte, tout près du Couvent.

“ Les paroissiens de St. Louis, toujours zélés, secondent vigoureusement les desseins de leur bien aimé pasteur et travaillent courageusement à la confection de ce pèlerinage destiné, nous n'en doutons nullement, à une grande célébrité en Acadie.

“ Tous ceux qui voudraient concourir à l'œuvre de la Grotte de Notre-Dame de Lourdes à St. Louis, sont priés d'adresser leurs offrandes au Révd. M. Richard. L'utile d'ajouter que la dévotion de la population acadienne ne peut manquer de fournir les moyens d'orner cette Grotte avec tout l'éclat dû à la Mère de Dieu.”

— A Laval, France, dans la chapelle de l'établissement des Révérends Pères Jésuites, quatre canadiens-français ont été ordonnés prêtres : MM. Hyacinthe Hudon, V. Hudon, Arpin et Turgeon.

— M. Guillaume Talbot, ci-devant avocat de Québec, a été ordonné prêtre par Mgr. Cameron, évêque d'Arichat, Nouvelle-Écosse. Le Révd. M. Talbot a été nommé curé d'Arichat.

— Le *Journal des Trois Rivières* informe que dans le cours de la semaine dernière la police a arrêté trois charlatans qui parcouraient la ville des Trois Rivières, se disant envoyés par le Saint Père Pie IX pour vendre de l'eau de Notre-Dame de Lourdes et se faire donner de l'argent.

Dans certaines maisons il paraît qu'avant de montrer leurs prétendus objets de piété, ils invitaient les personnes à se mettre à genoux.

Aux malades ils leur donnaient quelques gouttes d'eau, leur promettant la guérison sous trois jours.

Beaucoup de personnes volées par ces charlatans ont recouvré leur argent des mains du Greffier de la Paix de la ville des Trois Rivières, qui mettra tout ce qui lui reste d'argent ainsi escroqué aux personnes victimes de ces charlatans.

Un de ces charlatans s'est esquivé du côté sud du fleuve pour échapper aux mains de la police.

— Il paraît que des apostats suisses se sont répandus dans la ville des Trois Rivières et dans les campagnes environnantes, cherchant à faire de la propagande à leur façon.

— Voici ce que nous lisons dans le *Journal de Québec*, au sujet de cette partie de l'embranchement du chemin de fer de la Compagnie du Grand Tronc, division de Lévi à la Rivière du Loup :

“ Tout récemment, à une réunion des actionnaires de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, qui a eu lieu à Londres, Sir Henry Tyler, le président de cette compagnie, a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que des négociations étaient échangées entre le gouvernement et la compagnie, au sujet de la ligne de la Rivière du Loup. Plusieurs journaux favorables au gouvernement ont signalé à l'envie cette partie du discours et ont exprimé l'opinion que ce serait dans l'intérêt du pays d'obtenir le contrôle de cette section du Grand Tronc. Nous croyons, à l'instar de quelques confrères, que le système du chemin de fer de l'Intercolonial est réellement incomplet sans cette portion, et qu'une ligne comme celle-là devrait avoir son terminus à Québec.

“ Il n'y a donc qu'à se réjouir de voir que l'idée exprimée par le président du Grand Tronc a été accueillie avec une telle faveur. C'est une question qui s'impose à tous sans distinction de partis. Il est indéniable que les deux partis qui se disputent la suprématie dans le pays ont contribué au chemin de fer Intercolonial et en ont leur part de responsabilité, et ila convient que tous deux fassent tout en leur pouvoir pour rendre ce chemin aussi avantageux que possible au pays.

“ L'intention du gouvernement serait, dit-on, de louer la ligne pour un certain nombre d'années, c'est-à-dire pendant un temps suffisamment long pour justifier la dépense que l'on y fera pour la mettre sur le même pied que le chemin Intercolonial. Le loyer de la ligne donnerait au gouvernement autant d'avantage qu'un achat qui exigerait un capital qu'il ne serait pas prudent d'engager dans un temps où tant de travaux publics se poursuivent. Ainsi, par un loyer, il évitera le paiement d'une somme considérable à la compagnie, et la ligne pourra être aussi complètement incorporée avec l'Intercolonial que si elle était achetée. Il paraît indubitable que cet arrangement rencontrerait l'approbation générale, surtout si, comme nous en avons la confiance, l'opération est accomplie de manière à concilier en même temps les intérêts du gouvernement et de la compagnie du Grand Tronc.

“ On peut se demander maintenant si le gouvernement court quelque risque en obtenant ce chemin par un loyer. La réponse se trouve dans l'état de Sir Henry Tyler qui constate qu'elle a donné quelque chose de plus que son entretien à coûté, pendant les six derniers mois. Il est à espérer qu'une fois incorporée à l'Intercolonial, ses revenus s'accroîtront chaque année au fur et à mesure que le trafic entre les Provinces se développera davantage.

“ Il est suggéré au Grand Tronc de transférer le trafic de la ligne de Portland à celle de la Rivière du Loup et de l'Intercolonial, car il est peu douteux qu'une portion considérable du trafic, marchandises et passagers, qui jusqu'ici a suivi la ligne de Portland ou celle de Bangor jusqu'à Saint Jean et Halifax, passera désormais par Québec et sur l'Intercolonial. La *Gazette* de Montréal, donne son approbation entière au projet et elle espère voir bientôt les négociations, que l'on dit avoir été entamées, aboutir à un résultat favorable, de manière que le terminus occidental de l'Intercolonial puisse être amené à Québec, et voir toute la ligne placée dans une condition d'efficacité égale.”

— La Commission des pêcheries vient de terminer ses travaux. Les commissaires, par leur décision, obligent lo